

## TARIFS SAISON 2011 – 2012

Au départ de Suisse avec vols



via Paris (cl. réserv : T)

ou



via Amsterdam (cl. réserv : T)

<p><b>prix en CHF, par personne, en fonction de : taux de 1.- € = 1.20 CHF et taxes aéroports et suppl. carburant de chf 412.- connus au 15.7.11 (sujet modifications selon conditions générales)</b></p>	Premières neiges Jour 1 = mer / dim		Piste du Loup Jour 1 = mar / sam		Mon pays Jour 1 = dim		Coureur des Bois Jour 1 = dim		Raid 5 Etoiles Jour 1 = dim	
	DUO	SOLO	DUO	SOLO	DUO	SOLO	DUO	SOLO	DUO	SOLO
	1915.-	2100.-	2320.-	2595.-	2725.-	3035.-	2695.-	2855.-	3080.-	3400.-
	St Sylvestre		Magie Blanche Jour 1 = dim		Appel Foret Jour 1 = sam		Terr. Atikamekw Jour 1 = dim		Piste des trappeurs Jour 1 = dim	
	DUO	SOLO	DUO	SOLO	DUO	SOLO	DUO	SOLO	DUO	SOLO
	2725.-	3030.-	2590.-	2860.-	2830.-	3205.-	2965.-	3370.-	2935.-	3340.-
	Pistes Amerind. Jour 1 = sam		Raid Mauricie Jour 1 = sam		Raid Abitibi Jour 1 = sam		Grand Raid Jour 1 = sam		Chevr. Outaouais Jour 1 = sam	
	SOLO	SOLO	SOLO	SOLO	SOLO	SOLO	SOLO	SOLO	DUO	SOLO
	4075.-	3670.-	4315.-	5020.-	2995.-	3400.-	Base : logt en chambre double. suppl chambre indiv. : 40.- €/nuit			
	Lac St Jean Jour 1 = sam		Sentiers Foret Jour 1 = mar / dim		Lac Taureau Jour 1 = sam					
SOLO	DUO	SOLO	DUO	SOLO	DUO	SOLO	DUO	SOLO		
4315.-	2290.-	2475.-	3205.-	3610.-	3205.-	3610.-				

### TAXES D'AEROPORTS ET SUPPLEMENTS CARBURANT :

Si les taxes d'aéroports ne se modifient que très rarement, la situation est différente en ce qui concerne les suppléments « carburant » du fait de l'instabilité des prix sur le marché du pétrole :

par conséquent ce n'est qu'au moment où vous effectuerez la réservation que nous pourrons vous donner le montant exact et total de ces 2 éléments (hausse ou baisse) qui, dans les prix ci-dessus **sont inclus pour chf 412.-- p.pers** (selon éléments connus au 15.7.11).

**DUO** : logement en chambre double et 1 moto pour 2 personnes

**SOLO** : logement en chambre double et 1 moto par personne

Tous nos prix forfaitaires sont calculés sur la base de tarifs aériens contractuels offrant une disponibilité limitée de places sur chaque vol. Au cas où cette disponibilité viendrait à faire défaut, des réservations sont tout de même possibles mais contre léger supplément variant selon les disponibilités du moment.

**Combinaisons 1 trajet Air France et 1 trajet KLM possibles !**

VOLS AVEC D'AUTRES COMPAGNIES : prix sur demande

## DES TARIFS VRAIMENT TOUT INCLUS !

Avec nous, pas de mauvaises surprises !! Nos forfaits comprennent :

- **Les vols** Suisse – Montréal et retour avec Air France ou KLM (classe T), les taxes d'aéroports et suppl carburant selon ci-dessus
- L'accueil personnalisé à Montréal, et les transferts aller-retour de Montréal (hôtel ou aéroport) à notre base du Lac Taureau (Saint-Michel-des-Saints).
- Le cocktail de bienvenue à l'arrivée.
- **Tous les repas** en pension complète à partir du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour
- L'hébergement du premier au dernier jour en occupation double dans les hôtels, auberges, chalets ou pourvoiries prévues au circuit ou équivalentes
- **Toutes les taxes** canadiennes (Hébergement, TPS et TVQ) applicables aux non-résidents et les frais de service.
- L'utilisation d'une **motoneige** pour toute la durée du circuit, comprenant le **permis de circuler**, l'assurance responsabilité civile pour dommages aux tiers, **l'huile et le carburant**.
- L'équipement nécessaire : casque, combinaison grand froid, cagoule, gants et bottes.
- L'assistance dépannage/remplacement de motoneige en cas de problème mécanique
- **Tout l'équipement** requis pour les situations d'urgence : GPS, téléphone satellite, trousse de premier soin et équipement de survie.
- Le road-book détaillé du raid.
- Les services à **temps plein** d'un guide motoneigiste professionnel pour toute la durée du circuit.

**Le prix ne comprend pas :**

- Les boissons, les dépenses personnelles, et les activités optionnelles non inscrites au programme.
- La caution/franchise de \$ Can de 1'500.00 par motoneige laissée en garantie par carte de crédit et restituée en fin de programme après inspection du véhicule.
- Le pourboire au guide motoneigiste.

**IMPORTANT A SAVOIR : la franchise de \$ Can 1500.- peut être « rachetée » en souscrivant à une assurance complémentaire sur place (mais ce rachat ne pourra être activé que pour autant qu'il n'y ait pas de fautes graves de votre part)**

**NB : cette assurance est incluse** dans tous nos programmes DÉBUTANT de quatre jours de motoneige ou moins !. Alors si vous égratignez un capot ou si vous abîmez un pare-chocs, vous n'aurez pas à vous en faire, la facture sera pour nous...

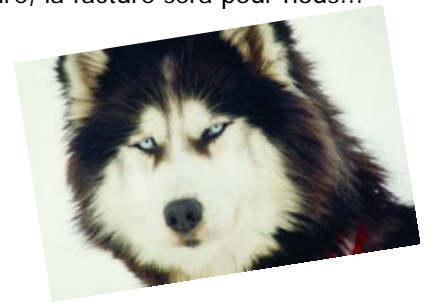
### Option : une journée de traîneau à chiens

Que ce soit en avant ou après programme motoneige de chacun de ces itinéraires, vous pouvez souscrire à une journée de traîneau à chiens.

Il s'agit d'une véritable excursion en forêt (de 25 à 40 km selon les conditions) et non pas d'une démonstration en circuit fermé !

Cette option implique : - **1 nuitée supplémentaire, la pension complète (3 repas) 1 journée complète de traîneau à chiens, toutes les taxes et frais de service**

**Prix par personne : CHF 315.-**



# CONDITIONS GÉNÉRALES pour nos voyages MOTONEIGE (Ed. 2011-2012)

## INSCRIPTIONS – PAIEMENT

Par son inscription, le client déclare avoir reçu le prospectus et les présentes conditions générales et les accepte sans aucune réserve, dans leur intégralité. 30% du prix du voyage sera réglé à l'inscription. Le solde devra nous parvenir 30 jours avant le départ sans rappel de notre part.

**Nos prix étant calculés au plus juste ils sont valables pour un paiement au comptant.**

## FRAIS D'ANNULATION

Quels que soient les motifs indiqués, une somme de FS. 150.- (cent cinquante) par personne (mais au maximum FS. 450.- par dossier) sera exigée à titre de frais de dossier.

**En plus de ces frais de dossier (et indépendamment des frais effectifs réclamés par les prestataires)** il sera perçu un pourcentage du prix forfaitaire total dont le taux progressif selon la date d'annulation, est le suivant :

- De 60 à 31 jours avant le départ : 30%
- De 30 à 21 jours avant le départ : 50%
- De 20 à 8 jours avant le départ : 80%
- en deçà : 100% du forfait

Toute annulation devra nous être notifiée par pli recommandé incluant les éventuels documents de voyage déjà reçus. Les pourcentages de frais indiqués ci-dessus seront déterminés selon la date de réception de la lettre d'annulation. Si cette réception a lieu un samedi ou la veille d'un jour officiellement férié à Genève, ce serait alors le premier jour ouvrable suivant qui serait considéré comme date de réception.

## MODIFICATION AUX PROSPECTUS

### AUX PRIX ET AUX PROGRAMMES

#### 1) Avant la conclusion du contrat

Nous nous réservons expressément le droit de modifier avant votre réservation les indications du prospectus, la description des prestations et les prix figurant dans les prospectus. Le cas échéant, votre bureau de réservation vous signalera ces modifications avant la conclusion du contrat.

#### 2) Après la conclusion du contrat :

3) Il est possible, dans certains cas exceptionnels, que le prix convenu doive être majoré. Les augmentations de prix peuvent intervenir après :

- a) une augmentation ultérieure du coût des transports (y compris du prix du carburant) ;
- b) l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (p. ex. taxes d'aéroport)
- c) **une modification des taux de change**
- d) des hausses de prix consécutives aux mesures officielles (p. ex. taxe à la valeur ajoutée)

Si le coût des prestations comprises dans le voyage augmente, il peut être répercuté sur le voyageur et le prix du voyage sera augmenté en conséquence.

Au cas où l'augmentation serait supérieure à 12 %, le voyageur pourra résilier le contrat de voyage sans frais, à l'exception des frais de dossier.

Cette résiliation devra nous parvenir par pli recommandé dans les 5 (cinq) jours qui suivront notre notification, le cachet de la poste faisant foi.

Parallèlement, si le coût des prestations comprises dans le voyage diminue, nous nous engageons à le répercuter sur le voyageur et le prix du voyage sera diminué en conséquence

En ce qui concerne les tarifs aériens et le taux de change la présente liste de prix est publiée sur la base des niveaux et structures connus à la date indiquée dans le tableau des prix

Toute facture, (indépendamment des taux de change en vigueur lors de son établissement) sera émise sur la base de cette liste de prix. Ce n'est qu'environ 30 jours avant le début du voyage (soit au moment où nous procédons nous-mêmes aux paiements des prestataires et que nous connaissons le taux de change réel) que nous procéderons, le cas échéant, à un réajustement tarifaire. (Hausse ou diminution de prix)

**Toute éventuelle modification de prix vous sera notifiée au plus tard 21 jours avant le départ.**

Nous nous réservons le droit de modifier, dans votre intérêt également, le programme du voyage ou certaines prestations convenues (p. ex. logement, mode de transport, moyens de transport, compagnies aériennes, heures de vol, etc.) si des faits imprévus ou inévitables l'exigent. Nous ferons notre possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement. Nous vous informerons le plus rapidement possible de tels changements et de leur répercussion sur le prix.

## assurance frais d'annulation

A moins d'être titulaire d'un livret ETI-MONDE valable du TCS ou d'une assurance INTERTOURS-WINTERTHUR couvrant les frais d'annulation, chaque participant à nos voyages devra **obligatoirement** être assuré contre les frais d'annulation. Cette assurance (dont la prime se monte à 2,5 % du prix total) couvre les frais encourus au cas où vous devriez annuler votre voyage pour **des raisons de force majeure. (impératif professionnel exclu !)**

## annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler votre voyage si vous nous en donnez un motif valable par vos actes ou omissions. Nous vous rembourserons dans ce cas le prix du voyage déjà payé, toute autre prétention de votre part étant exclue. Les frais d'annulation et toute autre prétention en dommages intérêts demeurent réservés.

Des cas de force majeure (catastrophes naturelles, épidémies, désordres, etc.), des dispositions prises par les autorités ou des grèves, peuvent nous contraindre à annuler le voyage. Le cas échéant nous vous en informerons le plus rapidement possible et nous nous efforcerons de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Si cela n'est pas possible nous vous rembourserons les montants déjà payés, sous déduction des frais de dossier.

## INTERRUPTION PRÉMATURÉE DU VOYAGE

Si vous êtes obligé d'interrompre le voyage prématurément pour un motif quelconque, le prix de l'arrangement de voyage ne peut pas vous être remboursé.

Les prestations éventuellement non utilisées vous seront remboursées pour autant que nous en obtenions nous-mêmes le remboursement du/des prestataire(s) concerné(s).

Notez à ce propos que vous pouvez conclure une assurance frais de rapatriement, qui n'est pas comprise dans le prix du voyage. Votre bureau de réservation vous communiquera volontiers toute précision à ce sujet.

## PRATIQUE DE LA MOTONEIGE :

### Assurances :

Une assurance RC couvre les dommages causés à autrui en cas d'accident. Une assurance couvre également les éventuels dommages causés à la motoneige. Cependant le voyageur devra supporter une franchise de CAN\$ 1500.-

### Responsabilité en fonction de la météo

S'agissant d'activités en plein air le déroulement des programmes tel que prévu est tributaire des conditions météorologiques. En aucun cas nous ne saurions être tenus pour responsables si des activités devaient être perturbées voire annulées du fait de celles-ci. Un éventuel remboursement pour activité(s) non effectuée(s) est laissé à la discrétion du prestataire local. Toute décision du guide, responsable de votre sécurité sera exécutoire et sans appel.

### GARANTIE

Nous sommes membres du Fonds de garantie de la branche suisse du voyage et nous vous garantissons les sommes payées à NOTRE AGENCE dans le cadre de votre réservation.

Pour de plus amples renseignements, consultez la brochure «Aller et retour garantis» que vous pouvez obtenir chez nous ou auprès de votre agence de voyages adhérant au Fonds de garantie.

## RÉCLAMATION

Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le devoir d'adresser aussitôt à votre éventuel accompagnateur ou à défaut, au prestataire, une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié gratuitement.

Si aucune aide n'est apportée dans un délai raisonnable, ou si elle s'avère impossible ou insuffisante, vous devez vous faire confirmer par écrit les défaillances invoquées ou le dommage subi, ainsi que le défaut d'aide, par votre éventuel accompagnateur ou par le prestataire. Ils ne sont toutefois pas habilités à reconnaître des prétentions quelconques en dommages intérêts.

Si vous désirez vous prévaloir de défauts, demander des remboursements ou des dommages intérêts, vous devez nous adresser votre réclamation par écrit dans les 10 jours suivant votre retour. Votre réclamation devra être accompagnée de la confirmation de votre éventuel accompagnateur ou du prestataire, ainsi que de tous justificatifs éventuels.

## RESPONSABILITÉ

### a) Généralités

Nous nous indemniserons de la valeur des prestations qui n'auraient pas ou mal été fournies, dans la mesure où votre éventuel accompagnateur ou le prestataire n'ont pu offrir sur place une prestation de remplacement de qualité équivalente, et ce pour autant que les dommages soient consécutifs à une faute de nous-mêmes ou de nos prestataires de services.

### b) Limitations/ exclusions de responsabilités

Si des conventions internationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, nous sommes en droit de nous en prévaloir et notre responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en questions.

Durant tout leur séjour, les participants sont tenus de respecter les lois, règlements et formalités en vigueur au Québec.

Les participants s'inscrivant à nos programmes le font à leurs risques et périls et nous ne saurions en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident lors de la pratique d'une activité sportive ou de la conduite d'un véhicule motorisé. Chaque participant est juge de son aptitude personnelle à effectuer ce type de voyage et est pleinement responsable de sa conduite. Tous nos programmes sont vendus hors assurances, à l'exception de l'assurance responsabilité civile pour dommages aux tiers qui est systématiquement incluse. Nous vous recommandons fortement l'achat d'assurances pour tous les autres risques liés à ce genre de voyage.

## CAUTION - FRANCHISE

Dans le cadre de tous nos programmes, une caution de \$ 1 500 (mille cinq cents dollars canadiens) par motoneige sera exigée. Cette caution représente le montant maximal (franchise) dont le participant est responsable en cas de dommages matériels à la motoneige ou aux équipements. Cette caution, généralement réalisée par une empreinte de votre carte de crédit, vous est restituée après inspection au retour des motoneiges.

## admission au CANADA

Les voyageurs sont personnellement responsables de l'observation des prescriptions d'entrée, de santé et de devises.

### Au moment de l'impression du présent encart :

En ce qui concerne les prescriptions sanitaires aucune vaccination n'est requise. Au cas où des modifications interviendraient dans les prescriptions ci-dessus nous ne manquerions pas de vous en aviser dès que nous en aurions nous-mêmes connaissance.

Pour les citoyens suisses et pour un séjour ne dépassant pas 6 mois, aucun visa n'est demandé.

Il est cependant nécessaire d'être en possession d'un passeport valable pour au moins encore 6 mois au-delà de la date d'arrivée.

## droit applicable et for

**Le droit suisse est applicable aux rapports juridiques entre le voyageur et nous. Il est con venu que seul le for de Genève est habilité à connaître des actions contre nous.**

